



Médiation de la consommation

En cas de litige avec l'un des établissements MEININGER Hotels en France, le consommateur a la possibilité, conformément aux dispositions du Livre VI du Code de la consommation, de saisir le médiateur de la consommation dont relève MEININGER Hotels en France, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO).

Ce dispositif de médiation est accessible au consommateur après avoir saisi le service client de l'hôtel pour tenter de résoudre le litige à l'amiable et dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à MEININGER Hotels.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO :
www.mediationconso-ame.com;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.